

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1087 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1087

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 septembre 1947

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro  
30 septembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

—Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n 17-1730 du 2 septembre 1947 tendant à réprimer dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle relevant du ministère de la France d'outremer les provocations à résister à l'application des lois, decrets et règlements on ordres de l'autorité publique, ainsi que les atteintes au respect dû à l'autorité française lorsque l'état de siège a été proclamé sur une partie de l'un de ces territoires. (J, (J, IL F. du 5 septembre 1947, page 8862.)

#### Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur en mission :L'Inspecteur des affaires administratives,Lurette**